

## Pour une Europe de gauche

« La prochaine législature de 2019-2024 sera absolument cruciale », a prévenu Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy, présidente de la délégation socialiste française au Parlement européen.

L'élection du 26 mai 2019 sera en effet celle de tous les dangers avec la montée des populismes dans quasiment tous les pays de l'Union. Montée des populismes qui se nourrit du rejet de plus en plus violent de la politique libérale menée par la commission.

Face à cette spirale infernale, qui remet en cause la cohésion même de l'Union européenne, le parti des socialistes européens, deuxième force politique au Parlement européen, peaufine son projet. À Lisbonne, les 7 et 8 décembre, au congrès du PSE, les socialistes français ont plaidé pour une Europe radicalement différente et un programme ambitieux à même de répondre aux attentes des électeurs européens.

Pour eux, la lutte contre le dérèglement climatique et la transition écologique et énergétique sont des priorités absolues. Cela passe par un plan d'urgence européen pour le climat, qui s'appuie notamment sur un plan d'investissements verts de 500 milliards d'euros sur cinq ans, un « airbus » des énergies renouvelables et la sortie du calcul des déficits publics des investissements liés à la transition énergétique.

L'Europe est, et doit rester, le continent de la liberté. Aucun compromis avec les forces populistes et conservatrices n'est possible. Les socialistes seront toujours aux avant-postes pour la lutte contre toutes les discriminations, pour l'égalité des droits, le libre choix et le droit à l'avortement ou l'égalité entre les femmes et les hommes.



Pour un Manifeste ambitieux

Il est urgent de mettre enfin en place un salaire minimum dans chaque pays de l'Union, afin de lutter contre le dumping social.

La commission présidée par Jean-Claude Juncker a clairement abandonné la jeunesse. Les socialistes européens, au contraire, doivent se mobiliser autour des enjeux éducatifs et culturels en favorisant la mobilité de tous les jeunes et en leur donnant les clés de la citoyenneté européenne dont ils sont les futurs acteurs.

Dans le domaine économique aussi, des ruptures doivent être opérées. Un autre pilotage économique et financier de la zone Euro doit être mis en place, avec une autre approche du budget européen et de nouvelles orientations pour les politiques d'investissement.

Tout comme pour les politiques commerciales et de concurrence qui doivent faire prévaloir la défense des intérêts de l'Europe et celle de son modèle social et de développement durable avec le « juste échange ». Sans parler du chantier de la lutte contre les paradis fiscaux et le dumping fiscal.

Le Manifeste du PSE sera adopté en février 2019, à Madrid.



## Convictions

Les élections européennes de 2019 seront celles de tous les dangers. L'Extrême droite sera présente dans tous les pays et déjà la campagne de dénigrement à l'encontre des institutions européennes a commencé.

La seule question qui se pose aujourd'hui aux organisations de gauche et écologistes est la suivante : faut-il s'unir pour permettre à un maximum d'élus de gauche de siéger au Parlement européen ? Ou peut-on se permettre d'utiliser ce scrutin de manière à régler des comptes et à préparer les prochaines élections municipales ? Car c'est bien ce qui est en train de se jouer aujourd'hui.

Il faudra bien, à un moment, déposer les listes. Mais, jusqu'à la dernière minute, les socialistes chercheront à convaincre leurs partenaires qu'il vaut mieux se réunir pour rassembler 20% des suffrages plutôt que de se présenter en ordre dispersé pour voir qui pèse 4, 5 ou 10%.

Les électrices et électeurs de gauche attendent de l'unité, pas des divisions.

# MDE : au plus près des territoires

Depuis qu'elle est ministre du Travail, Muriel Pénicaud cherche à supprimer les Maisons de l'Emploi ou plus précisément, mais ça revient au même, à revenir sur le financement que leur apporte l'État, pourtant partenaire obligatoire de ces structures si utiles pour lutter contre le chômage (voir encadré).



Isabelle Montanari

Sans la forte mobilisation des élu.es locaux qui, au quotidien, participent à leur fonctionnement, les Maisons de l'Emploi auraient pu disparaître du budget 2019 à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances.

De 20 millions en 2017, l'apport de l'État aux Maisons de l'Emploi de France est en effet passé à 10 millions l'an dernier et aurait été porté à zéro sans la mobilisation et la pugnacité des parlementaires mais aussi des élu.es locaux, dont Isabelle Montanari, vice-présidente à l'emploi et à l'insertion, à Brest métropole.

Cette année, 5 millions d'euros ont finalement été alloués aux MDE à

la suite d'une mobilisation totalement « œcuménique ». Et pour cause : quelle que soit leur orientation politique, les élu.es, qui suivent un tant soit peu les questions d'emploi et d'insertion, savent que les Maisons de l'Emploi sont des outils performants et indispensables sur les territoires.

**« L'efficacité des Maisons de l'Emploi n'est plus à démontrer sur les territoires. »**

**« Nous partons des réalités que vivent au quotidien des entreprises et les demandeurs d'emploi pour leur apporter des réponses appropriées »,** explique Isabelle Montanari. L'élu.e du pays de Brest est intarissable lorsqu'elle rentre dans les détails des dispositifs mis en place par la MDE. **« Nous avons cherché à déterminer ce qui empêche les TPE (Très Petites Entreprises) d'embaucher afin de pouvoir les accompagner »,** explique-t-elle. **« C'est ainsi qu'a été conçu le logiciel RH TPE qui apporte des réponses aux dirigeants d'entreprises confrontés à des questions de ressources humaines. »**

Dans le même état d'esprit, la MDE du pays de Brest a développé le dispositif digital TPE qui a été primé par l'Union européenne, co-financeur de ce projet par le biais du FSE (Fonds de Solidarité Européen). Les grandes entreprises ont les moyens d'être présentes sur internet ou sur les réseaux sociaux. C'est bien plus compliqué pour les dirigeants de TPE. Et pourtant, comment se passer de cette

dimension pour les petites entreprises ? **« Nous allons aussi, parce que ça correspond aux spécificités du tissu économique du pays de Brest, décliner RH TPE pour le monde agricole et celui de la mer »,** annonce Isabelle Montanari.

*Mobily work* permet aux entreprises de se « prêter » des salariés. Là encore, c'est grâce à la proximité que ce dispositif a pu être mis en place, car il correspond précisément aux attentes des entreprises dont l'activité fluctue au gré des saisons, comme par exemple les maraîchers, les pépiniéristes ou les entreprises d'entretien des jardins.

**« C'est aussi grâce aux MDE que peuvent être activées les clauses sociales dans les appels d'offres »,** insiste l'élu.e brestoïse.



Au service de l'emploi

Alors que 47% des personnes accompagnées par les PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Économie), en lien avec les MDE, retrouvent un emploi dans les 18 mois, il est vital que la participation de l'État soit pérennisée.

## Les 4 missions des MDE



Les Maisons de l'Emploi ont été créées par la loi du 18 janvier 2005. On en compte aujourd'hui 114 réparties sur l'ensemble du territoire, dont celle du pays de Brest, pour le Finistère.

Ces structures sont composées, obligatoirement de trois acteurs : les collectivités locales, l'État et *Pôle emploi*. À ces membres constitutifs obligatoires peuvent s'associer d'autres collectivités locales, différentes de celle à l'origine du projet (Conseil régional ou départemental), ainsi que tout acteur local de la politique de l'emploi ou de la formation professionnelle.

Les maisons de l'emploi jouent un rôle de fédérateur de l'action des partenaires publics et privés, en particulier en permettant

l'association des collectivités territoriales à la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau local.

Elles se sont vues attribuer quatre missions. Elles doivent d'abord établir un diagnostic territorial de manière à développer une stratégie partagée par l'ensemble des partenaires.

Ce diagnostic doit également permettre d'anticiper les mutations économiques et donc les évolutions du marché du travail sur un territoire donné.

Le partage des informations et des bonnes pratiques doit permettre aux MDE de contribuer au développement de l'emploi local.

Enfin, au vue des spécificités du marché des bassins d'emploi, les MDE doivent contribuer à réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi.

# Le numérique pour tous

**Lorsqu'il avait accepté d'être le remplaçant de Franck Respriget aux élections départementales de 2015, dans le canton de Brest-Lambézellec-BelleVue, Kévin Faure ne s'imaginait pas siéger à la Maison du Département à Quimper.**

**E**t Franck Respriget non plus. Mais c'était sans compter sur l'appel du large qu'a entendu l' élu brestois et qui l'a poussé à changer totalement son orientation professionnelle. D'infirmier libéral à Brest, il est devenu restaurateur à Sainte-Anne, en Martinique. Après quelques semaines de travaux, sa crêperie *Ti Cozy* a ouvert le 19 janvier.

**« Même s'il n'est jamais facile d'intégrer une équipe en cours de mandat, l'accueil au sein du groupe Finistère et solidaires s'est parfaitement déroulé »,** se félicite Kévin Faure.

La présidente du Conseil départemental, Nathalie Sarrabezolles, lui a confié la délégation du numérique. **« Cette mission comporte deux axes »,** explique le nouveau conseiller

départemental. **« D'une part, les infrastructures de l'aménagement numérique, pour permettre le déploiement de l'internet à haut et très haut débit. Et d'autre part, le projet emblématique des "Usages du numérique" inclus dans le projet départemental, aussi bien à destination des agents de la collectivité en interne, que pour l'ensemble des Finistériennes et des Finistériens. »** Les actions de la délégation du Numérique ont pour objectifs de diminuer la fracture



Photo: Matthieu Le Gall

Kévin Faure a succédé à Franck Respriget

numérique et de rendre accessible des services au public tout en suscitant l'innovation et la simplification.

Le groupe de la majorité intégré et les thématiques découvertes, l'exercice d'un mandat d' élu local c'est aussi travailler dans une assemblée avec les autres sensibilités politiques. Kévin a d'ores et déjà pu constater le double discours de l'opposition départementale qui appelle au respect de chacun et à la co-construction mais dont certains membres sortent du cadre des débats tant sur le fond que sur la forme, s'attaquant personnellement à l'exécutif ou aux élus de la majorité, parfois de manière condescendante, en séances plénières tout en ne prenant pas position en commissions.

Mais cela ne remet pas en cause sa motivation et son envie de prendre toute sa part à l'exécution du projet départemental co-construit par les Finistérien.ne.s. Même si ses fonctions nécessitent une nouvelle organisation pour combiner son mandat d' élu, sa vie professionnelle, ses activités militantes et sa vie personnelle Kévin Faure entend mettre son enthousiasme au service des usages du numérique pour tous.

## En savoir plus

### D'aucy : la Région entre au capital



La Région Bretagne va entrer au capital du groupe *d'aucy*, entreprise structurante pour le territoire breton. Loïg Chesnais-Girard, président du Conseil régional et Serge Le Bartz, président du groupe *d'aucy*, ont officialisé cette prise de participation de 5 millions d'euros, le jeudi 10 janvier.

En 2016, la Région Bretagne s'était engagée au côté du groupe *d'aucy* (GDH) dans sa démarche de relance en lui apportant un soutien significatif, notamment sous la forme d'une avance remboursable de 5 millions d'euros. Elle propose, aujourd'hui, de convertir cette avance remboursable en prise de participation au capital (2,72%) du

groupe *d'aucy Holding*, réunissant les filières œufs et légumes du groupe *d'aucy*.

Comme elle l'a fait pour la première fois l'an dernier, grâce à la loi NOTRe, en entrant au capital de *Yer Breizh*, la Région Bretagne saisit ainsi l'opportunité de devenir actionnaire d'une entreprise structurante pour son territoire.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'ambition de la Région de faire de la Bretagne le leader du bien-manger en Europe.

### Gilets jaunes : des violences inadmissibles

Dans un communiqué publié le 11 janvier, les élu.es de la majorité départementale ont rappelé leur attachement à la République, qui ne peut tolérer aucune violence à l'égard de ses fonctionnaires ou de ses élu.es.

*« Le mouvement des gilets jaunes traduit une crise sociale et politique d'ampleur. Le renforcement des inégalités sociales, économiques et territoriales*

*génère de profondes inquiétudes dans la population. Les élu.e.s locaux alertent sur cette dégradation depuis des années. S'exprimer est légitime. Pas dans la violence. Lorsque l'on porte atteinte à l'intégrité physique d'un policier, c'est la République qui est attaquée. Lorsque l'on insulte un.e élu.e ou dégrade la permanence d'un parlementaire, c'est la République qui est affaiblie. Lorsque du matériel public est dégradé, c'est la République qui est visée. La République est notre bien commun.*

*Les conseiller.ère.s départementaux du groupe Finistère et Solidaire dénoncent avec force les actes de violences et les dégradations perpétrés lors des manifestations dites des gilets jaunes. Ils sont inadmissibles.*

*Parce que seul un débat citoyen apaisé pourra aboutir à des solutions concrètes et utiles, rassemblons nos forces et portons collectivement la volonté d'un pays plus juste et démocratique, dans l'intérêt de tous et surtout celui des jeunes générations. »*

# Agenda

**18 janvier**

18h00 : Vœux de la section Pays de Landerneau-Daoulas, en présence de Nathalie Sarrabezolles, au local PS de Landerneau.

**19 janvier**

11h00 : Vœux de la section de Quimper au Théâtre de Cornouaille.

**26 janvier 2019**

10h00 : Conseil fédéral suivi de la journée des secrétaires et trésoriers de sections au local du PS à Brest.

**2 février**

Journée nationale des secrétaires de sections à Paris.

## Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428  
N° 1254 - Vendredi 18 janvier 2019  
[www.ps29.bzh](http://www.ps29.bzh) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)  
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON  
Tél. 02 98 43 44 39  
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère  
Tél. 02 98 43 11 44

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @ .....

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :  
ADFFFP



# Le fonds de La Villemarqué est sauvé

**Le Conseil départemental du Finistère a acquis le fonds d'archives de Théodore Hersart de La Villemarqué. Un geste fort pour préserver des documents originaux permettant de mieux connaître l'œuvre de l'auteur du Barzaz-Breizh, nous expliquent Fañch Postic et Nelly Blanchard, spécialistes de son œuvre.**

**Cap Finistère : Comment se fait-il que le fonds de La Villemarqué soit resté si longtemps confiné dans le manoir familial ? Est-ce à cause de la polémique qui a accompagné la publication du Barzaz Breiz ?**

**Fañch Postic :** Oui, en partie. Théodore Hersart de La Villemarqué est né en 1815 dans une famille noble de la région de Quimper. Fin 1833, Il poursuit ses études à Paris. Il a découvert son attrait pour la Bretagne et conforté son intérêt pour la collecte des chants populaires au sein d'une société de Bretons issus de la noblesse ou de la haute bourgeoisie, vivants à Paris et qui, loin de leur pays d'origine, nourrissent une sorte de nostalgie de la Bretagne d'Ancien Régime.

À 24 ans, en 1839, il publie sa première version du Barzaz Breiz, un recueil de chants populaires bretons. Une deuxième édition sera publiée en 1845 et ce n'est qu'en 1867 que paraît l'édition définitive. C'est surtout à ce moment qu'éclate une vive polémique autour de l'authenticité des chants qu'il présente.

**Nelly Blanchard :** Il n'a jamais prétendu publier des documents bruts mais des documents vrais. Or, sa conception même de l'authenticité et de la vérité est romantique. C'est-à-dire qu'il s'agit pour lui de rechercher la vérité au-delà des chants tels qu'il les avait entendus au-delà de la réalité. Il était par conséquent persuadé de faire une œuvre de vérité et d'authenticité. Or, entre la première et la dernière édition, le temps passant, les modes scientifiques et intellectuelles évoluant et les champs disciplinaires se structurant, cette manière d'aborder les collectes ne correspondait plus aux normes de l'époque. D'où la controverse qui a durablement marqué la famille.

**Cap Finistère : Pourquoi son œuvre est-elle si importante dans l'histoire culturelle bretonne ?**

**Fañch Postic :** Le Barzaz Breiz est le premier ouvrage breton à avoir obtenu une audience internationale. Ce texte, qui je le rappelle est une œuvre littéraire élaborée à partir de paroles collectées, ouvre la voie à la littérature orale bretonne. Il s'inscrit dans une tendance qu'on retrouve un peu partout en Europe au même moment, en Allemagne, en Finlande ou en Grande-Bretagne. D'autres érudits avaient

déjà collecté des éléments de la culture orale bretonne mais dans une optique de collectionneurs. De La Villemarqué, lui, les retranscrit et les traduit, avec talent,



pour en faire une œuvre littéraire à part entière et les présente de manière chronologique afin de proposer une histoire de la Bretagne depuis les temps les plus reculés.

**Cap Finistère : De quels documents est constitué le fonds que le Conseil départemental vient d'acquérir ?**

**Nelly Blanchard :** Ce fonds contient les trois carnets de collecte sur lesquels Théodore Hersart de La Villemarqué a consigné les chants qu'il a entendus et les notes qu'il a prises. Mais on y trouve aussi de multiples documents comme des articles de presse et une importante correspondance qu'il a entretenue avec des intellectuels français de l'époque comme Lamartine, George Sand, Mérimée, Sainte-Beuve. Mais aussi des Allemands comme les frères Grimm ou des Gallois. Or, il était important que ces archives historiques ne soient pas disséminées comme c'est trop souvent le cas. L'acquisition de ce fonds par le Conseil départemental du Finistère permet de le préserver en l'état et d'éviter leur dispersion.

**Cap Finistère : Comment les valoriser ?**

**Fañch Postic :** Elles ont toutes été numérisées ce qui représente environ 35 000 images. Ensuite, il faut les retranscrire des documents souvent difficiles à lire, les recontextualiser avant de les mettre à la disposition de ceux qu'ils intéressent. En 2021, une exposition leur sera consacrée à La Villemarqué de manière à mieux faire connaître son œuvre au grand public.

**Cap Finistère : Existe-t-il encore des aspects de l'œuvre de Théodore Hersart de La Villemarqué qui n'ont pas encore été étudiés ?**

**Nelly Blanchard :** Comme le disait Fañch, le Barzaz Breiz n'est qu'un aspect de son œuvre. Mais qui a « écrasé » tout le reste. Or, il a aussi collecté des contes ou travaillé sur l'histoire de la Bretagne médiévale. Il y a donc, dans la foulée de l'ouvrage que nous avons publié en 2016, « Au-delà du Barzaz Breiz », matière, pour des étudiants ou des chercheurs, à travailler sur d'autres aspects de son œuvre.

Lire l'intégralité de l'interview sur  
[www.ps29.bzh](http://www.ps29.bzh)